

PSE : le compte à rebours a été enclenché le 27 juillet !

Juillet/Août 2020

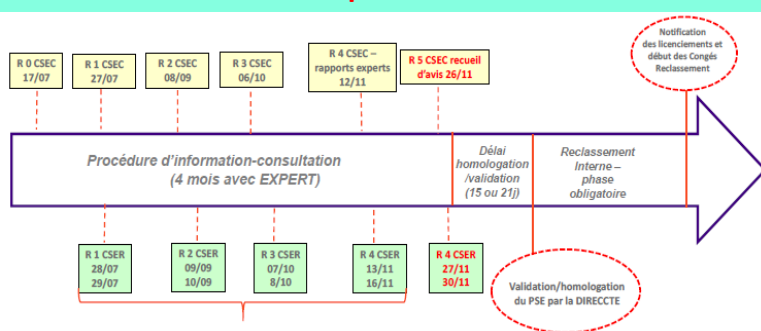
26 Août 2020

Dans notre précédente communication du 2 juillet, nous annonçons le début d'une négociation sur un accord de méthode encadrant le PSE, ainsi que la fourniture des éléments précis concernant ce PSE aux membres du CSE Central à partir du 17 juillet. **Que s'est-il passé depuis ?**

Accord de méthode signé pour encadrer les procédures liées au PSE

Cet accord de méthode a finalement été signé le 30 juillet 2020 par les 3 syndicats représentatifs, après qu'ils aient dû **négoier avec insistance** des points qui, d'après le cabinet d'expertise accompagnant les représentants du personnel, sont habituellement **des formalités** dans un accord de ce type. **Nous espérons que la suite des négociations sur le PSE se dérouleront sous de meilleurs auspices. Cet accord fixe :**

- le calendrier de la procédure d'information consultation du CSE Central et des 4 CSE régionaux.
- Le calendrier des négociations (8 réunions planifiés pour l'instant).
- La date de fin de la procédure (26/11), la Direction ayant rejeté la demande pourtant légitime des syndicats de reporter d'un mois cette date de fin (rien n'étant planifié en août), compte-tenu que jusqu'à 1538 postes sur 4917 pourraient être supprimés.



Calendrier extrait de l'accord de méthode. Cet accord est disponible [ici](#)

Nos moyens de communication vers les salarié-e-s :

La Direction a finalement **refusé de donner la possibilité aux syndicats** de communiquer à intervalle régulier **sur les boîtes mails Expleo**, redoutant que les salarié-e-s fassent suivre facilement ensuite ces mails à l'extérieur de l'entreprise ! En contrepartie, elle mettra à disposition des syndicats un espace « sharepoint » dans le répertoire « docs utiles » du portail Expleo, où les documents seront uniquement consultables. Ah bon ? On attend de voir ce qui va réellement être mis en place, **mais en tout cas les canaux habituels de diffusion de nos informations resteront actifs, compte-tenu de la gravité de la situation.**

Quels sont les postes supprimés ?

Une communication 'à usage interne uniquement' a été envoyée par la Direction sur les boîtes mail Expleo le 29/07 pour annoncer l'ouverture d'un Point d'Information Conseil (PIC). **Nous espérons que les personnes en activité partielle à 100% ou à qui on a retiré les outils informatiques sont encore en capacité de la lire.**

La liste des postes supprimés, par établissement, a été fixée par le management et est contenue dans le livre I du PSE, qui va être mis à disposition de tous les salarié-e-s au plus tard début septembre sur « sharepoint ».

Connaissez-vous l'intitulé de votre poste ? Car il ne figure sur aucun document contractuel...

Pour l'instant, **seuls la Direction et le PIC connaissent la réponse**, mais ils vous diront probablement 'qu'à ce stade, la procédure avec les partenaires sociaux ne faisant que débiter, il n'est pas possible de répondre aux questions relatives aux situations individuelles.'

La **CGT Expleo** continuera à vous informer sur les évolutions de la **procédure en cours**. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement nos différents espaces de communication.

Site internet : cgtafr.free.fr Contact : cgtextpleo@free.fr

Pour s'abonner à nos communications, envoyez un mail à : com.cgtextpleo@free.fr